

Procès-verbal approuvé de la séance extraordinaire du Conseil des commissaires de la Commission scolaire Central Québec, tenue le mardi 3 mai 2022 à 18 h 45, sur la plateforme TEAMS

Présents :

Stephen Burke	Président
Heather Clibbon	Commissaire
Debbie Cornforth	Commissaire-parent
Debbie Ford-Caron	Commissaire
André Gosselin	Commissaire
Jason Kilganan	Commissaire-parent
Ian O’Gallagher	Commissaire
France Pedneault	Commissaire
Stephen Pigeon	Directeur général
Jo-Ann Toulouse	Commissaire

Absents :

Isabel Béland	Commissaire-parent
David Eden	Commissaire
Christian Falle	Commissaire-parent
Chantal Guay	Commissaire
Cameron Lavallee	Commissaire
Jean Robert	Vice-président
Jo Rosenhek	Commissaire

Également

Présents :

Benoît Sévigny	Directeur des bâtiments et des équipements, Technologies de l’information, et des achats
----------------	---

22-05A.01 Ouverture de la séance

Le président déclare la séance ouverte à 18 h 51.

22-05A.02 Adoption de l’ordre du jour

Il est PROPOSÉ par I. O’Gallagher, APPUYÉ par J. Kilganan et RÉSOLU à l’unanimité d’adopter l’ordre du jour, tel qu’il a été distribué.

22-05A.03 Période de questions réservée au public

Il n’y a eu aucune question.

22-05A.04 Embauche d’un entrepreneur général : Construction d’une nouvelle école primaire sur la Rive-Sud de Québec

ATTENDU QUE la Commission scolaire Central Québec a reçu la confirmation du ministère pour le projet de construction d’une nouvelle école primaire sur la Rive-Sud de Québec ;

22-05A.04 Embauche d'un entrepreneur général : Construction d'une nouvelle école primaire sur la Rive-Sud de Québec (suite)

ATTENDU QUE des plans et devis ont été préparés et qu'un appel d'offres public pour l'embauche d'entrepreneurs généraux a été publié sur SEAO le 22 février 2022 et que les enveloppes ont été ouvertes le 1er avril 2022 ;

ATTENDU QUE l'architecte a recommandé l'acceptation du moins-disant, car il répondait aux exigences et aux spécifications du projet ;

ATTENDU QUE la Commission scolaire Central Québec a reçu du ministère la confirmation que le moins-disant était accepté ;

Il est PROPOSÉ par H. Clibbon APPUYÉ par J. Toulouse et RÉSOLU à l'unanimité ; QUE le Conseil des commissaires de la Commission scolaire Central Québec accepte la plus basse soumission conforme au cahier des charges pour le projet de construction d'une nouvelle école primaire sur la Rive-Sud de Québec (1575, chemin du Sault, Lévis, QC G6W 2M2) telle que soumise par Construction Marc Drolet Inc. (5475, rue Rideau, Québec, QC G2E 5V9), d'une somme de 20 691 700,00 \$ (taxes en sus) ; et

QUE le directeur général soit autorisé à signer le contrat au nom de la Commission scolaire.

22-05A.05 Levée de la séance

Il a été PROPOSÉ par J.-A. Toulouse de lever la séance à 18 h 54.

Stephen Pigeon
Directeur général

Stephen Burke
Président

Approuvé le 18 mai 2022.